



STAGE TRAPPEUR LASER-PAINTBALL

Dossier d'INSCRIPTION



Règlement par chèque à l'ordre SARL Moulin du LHERM – Les chèques vacances sont acceptés.

Je verse ce jour

- L'acompte de 25 % du prix du séjour (et j'adresserai spontanément le solde 1 mois avant le début du séjour)
- Le montant de l'assurance annulation de 3% (à ajouter sur le règlement de l'acompte d'inscription si souscrite).
- Si réservation à moins d'un mois du départ, règlement de la totalité du séjour.

Pièces à joindre :

- Le dossier d'inscription dûment complété et signé
- Le chèque d'acompte
- Tout justificatif de prise en charge (CAF, CE ...) Refusé si envoyé après le début du séjour
- L'ordonnance des « si besoin » valable pendant la durée du séjour (si votre enfant est sujet au maux de tête, ventre,...)
- L'ordonnance et compte rendu médical en cas de traitement de pathologie chronique
- Copie de la prise en charge CMU pour les enfants relevant de la CMU
- Copie du brevet de natation **OUI** **NON**

Brevet de 25m de 50m de 100m

Sinon, l'enfant sait-il nager ? **OUI** **NON**

AUTORISATION PARENTALE SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Je soussigné(e)

.....
autorise ou n'autorise pas (1) la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît ; ceci, sur différents supports (*écrit, électronique, audiovisuel*) et sans limitation de durée. Je reconnais que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée. (1) *rayer la mention inutile*

Lu et approuvé,

fait à

le

Signature :



Faites profiter vos amis gratuitement de notre brochure :

Nom

Adresse

Nom

Adresse

Nom

Adresse

J'inscris mon enfant pour la

1^{ère} fois ème fois

2^{ème} fois

3^{ème} fois

Comment connaissez-vous nos séjours ?

vos amis la mairie internet Facebook

votre Comité d'Entreprise, lequel ?

l'école, laquelle ?

le journal/magazine, lequel ?

le Centre Equestre, lequel ?

autre

Réservation / Inscription :

L'inscription est effective à la réception du dossier complet et vous sera confirmée par mail.

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée des dossiers COMPLETS, aucune réservation par mail ou par téléphone ne sera prise en compte.

Vous pouvez nous contacter au 06 13 96 51 20 uniquement pour savoir s'il reste des places disponibles.

Ce dossier d'inscription est à retourner à : Moulin de Parade – Chemin du Moulin de Parade – 31600 LHERM



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

L'ENFANT

PHOTO

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

DATES DU SEJOUR AU MOULIN DE PARADE :

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités de l'enfant : elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

TOUTES LES INFORMATIONS SONT OBLIGATOIRES

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance, même pour les petits maux (tête, ventre, règles, ...)

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non AUTRES

 ALIMENTAIRES oui non

 MÉDICAMENTEUSES oui non

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER oui non **PRÉCISEZ**

Le mineur présente-t-il **un problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales** (informations sous pli cacheté), **des précautions à prendre** et des **éventuels soins à apporter** ? oui non

Indiquez **les difficultés de santé** (Maladie, Accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation,...) **EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire, difficultés de sommeil, ...)

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SONT LIT ? oui Occasionnellement non

4 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT

N° Sécurité Sociale (dont dépend l'enfant) :

* Si vous bénéficiez d'une prise en charge à 100% (CMU ou autre), nous remettre impérativement une copie de l'attestation de la sécurité sociale.

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, j'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour où toute personne désignée par celui-ci à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

Date :

Signature :



Conditions générales d'inscription et de fonctionnement des séjours

Voire demande est enregistrée dès réception :

- du dossier d'inscription dûment rempli
- du versement de l'acompte de 25 % du prix total du séjour

2. Prix et prestations

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué :

- l'hébergement. (draps et duvet sont demandés)
- les repas
- l'encadrement et l'animation proposée
- le matériel est également compris sauf certains équipements selon les séjours (Bottes ...)

Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible. L'effectif des mineurs indiqué peut être légèrement modifié.

30 jours avant le départ, le séjour doit être payé intégralement sans relance. Le règlement doit être accompagné du nom et prénom de l'inscrit, de la date et du nom du séjour. Le non-paiement du solde dans ce délai entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription. Dans ce cas, nous appliquons les conditions d'annulation précisées au chapitre suivant. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

Régimes alimentaires spécifiques

Toute préconisation médicale (allergies...) devra nous être signalée à l'inscription (afin de vérifier sa compatibilité avec le séjour envisagé) et ensuite portée sur la fiche sanitaire (pour suivi durant le séjour).

Les aliments de substitution devront être fournis par la famille. Aucun remboursement ne pourra être demandé en contre partie.

S'agissant de restauration collective, il ne sera pas possible de répondre aux demandes particulières philosophiques ou culturelles (viande halal, régime végétalien, pratique du jeune alimentaire...) à l'exception d'une substitution de la viande de porc par d'autres aliments protéiques (sur demande écrite des parents.)

3. Conditions d'annulation

Désistement de votre part quelle qu'en soit la raison :

Il sera retenu pour chaque mineur inscrit :

- 5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 60 jours avant le départ
- 25% du montant total dans les mêmes conditions mais si le délai est de 60 à 30 jours
- 100% du montant total du séjour si délai inférieur à 30 jours.

Toute annulation, désistement ou séjour écourté, doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé réception. Suppression ou annulation d'un séjour par LE MOULIN DE PARADE : la direction vous informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous sera remboursée sans autre indemnité.

4. Assurance annulation

Vous pouvez souscrire une assurance complémentaire couvrant les frais d'annulation. Le coût de cette assurance facultative est de 3% du montant du séjour. Vous devez la souscrire et régler son montant à l'inscription, en complétant le dossier d'inscription.

Cette assurance couvre les cas suivants :

- Une maladie (à l'exclusion de la grippe A ou autres pandémies exceptionnelles) ou accident grave, médicalement constaté, qui affecte subitement l'enfant inscrit et l'empêche de participer aux activités du séjour prévu.
- Le décès de l'enfant ou d'une personne de la famille proche.
- La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés, occupés par le père ou la mère, responsable de l'enfant, à titre de propriétaire ou locataire.
- Le licenciement économique du père ou de la mère, responsable légal de l'enfant.

L'assurance s'applique aussi en cours de séjour au prorata des journées restantes.

Dans tous les cas, le coût de l'assurance annulation restent acquis à Moulin de Parade.

Dès l'événement empêchant le séjour, vous devez prévenir Moulin de Parade par courriel ou courrier recommandé avec accusé réception, dans les 48 heures au plus tard, et produire le justificatif correspondant. Cette assurance ne peut être souscrite à posteriori de l'inscription.

5. Assurance

La SARL MOULIN DU LHERM, son encadrement et participants sont couverts par le Cabinet PEZANT sous le numéro de police AM349435/A,

- en accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile (la responsabilité des parents peut être engagée sur les dommages causés par l'enfant)

- défense et assistance.
- les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts (prévoir vêtements peu chers et peu salissants).
- annulation : voir articles 3 et 4.

6. Perte et vol

Il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, Moulin de Parade ne peut être tenu pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...). Le trousseau indicatif mis à disposition des familles n'est pas un document contractuel qui engage la responsabilité des animateurs, même s'ils ont un rôle aidant auprès des enfants. Les parents doivent aussi conscientiser leur enfant au respect et responsabilité de leurs affaires personnelles. L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur les centres ne rentrent pas dans ce cadre.

7. Argent de poche et appels téléphoniques

Il n'est absolument pas indispensable car en colo tout est compris. Si les parents décident néanmoins de munir leur enfant d'espèces, nous leur conseillons la modération et rappelons leur pleine et entière responsabilité en cas de perte ou de vol. 10€/semaine en pièces, dans un porte-monnaie marqué au nom de l'enfant, sont conseillés. Une ligne fixe vous permet de joindre votre enfant pendant le séjour : Nous vous demandons de limiter vos appels : 2 par séjours et par famille aux heures des repas uniquement. Nous vous demandons de ne pas laisser de messages si vous n'arrivez pas à nous joindre. Les numéros de portable de la structure ne doivent être utilisés qu'en cas d'urgence.

8. Activités dominantes

L'activité principale est clarifiée dans la description du séjour. Ce catalogue est une présentation sommaire des séjours et de leurs thèmes pour faciliter les choix. N'hésitez pas à demander des précisions.

En cas de circonstances exceptionnelles, les activités prévues dans cette brochure peuvent être modifiées, elles seront alors remplacées par d'autres.

En cas de refus de l'enfant ou du jeune de pratiquer les activités prévues, malgré les sollicitations des animateurs, nous ne l'obligerons pas.

L'inscription au séjour intensif avec passage de Galop n'entraîne pas une obligation de résultat le jour de l'examen. La validation du diplôme sera possible uniquement si l'enfant

est titulaire d'une licence FFE (Fédération Française d'Equitation) en cours de validité.

9. Droit à l'image

Toutes les photos de la brochure sont prises au cours des séjours. En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui-ci soit pris en photo ou filmé dans le cadre de reportages TV sur les colonies. Si toutefois le responsable légal refuse cette utilisation de l'image, il devra le notifier sur la fiche d'inscription.

10. Inscriptions services sociaux, éducation spécialisée et accueil de mineurs handicapés

Limitée et préparée dans une volonté de réussite d'intégration et de mixité sociale équilibrée, chaque inscription est conditionnée à la signature préalable d'une convention avec l'organisme ou l'établissement plaçant. L'inscription devra être faite au plus tard 1 mois avant le départ pour les vacances hiver-printemps-toussaint, et avant le 15 Juin pour les vacances d'été (Juillet et Août.)

11. Renvoi

En cas de délit, d'atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, d'incivilités répétées, d'inadaptation au centre, votre enfant pourra être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

12. Départ et retour

L'heure et le lieu de rendez-vous vous seront communiqués dans le dossier d'inscription. Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

13. Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants :

- visite chez le médecin
- médicaments

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

Mise à jour : Janvier 2014

Moulin de Parade – 28, chemin de Parade
31600 LHERM -
www.moulin-de-parade.fr